

un mandat du gouverneur général? Ce n'était peut-être pas une dépense imprévue. L'enlèvement de la porte peut ne pas causer une dépense imprévue. On devrait s'y attendre. Mais supposons qu'une porte soit emportée, je ne pourrais peut-être pas faire de recommandation ou bien, le ministre des Finances pouvait peut-être ne pas appuyer ma recommandation pour un mandat du gouverneur général. Je n'ai fait aucune dépense. J'ai simplement, pour le fonctionnement ordinaire du canal fait ce qui dans mon opinion et dans celle du département, était nécessaire. Je n'avais aucun pouvoir de dépenser un sou pour cela. Assurément on peut avoir confiance dans le ministre qui contrôle le département pour la dépense d'une couple de milliers de dollars qu'il croit, à tort ou à raison, absolument nécessaire de dépenser dans l'intérêt du public, dépense qu'on ne peut laisser attendre jusqu'à ce que le parlement ait voté un crédit. Il ne remplirait pas son devoir s'il ne faisait pas cette dépense. Il n'y a aucune obligation et l'honorable monsieur le sait aussi bien que moi. J'ai eu confiance de venir devant les représentants du peuple pour leur dire que l'ouvrage était nécessaire dans l'intérêt du pays et leur demander de m'indemniser en votant l'argent. Ils ne peuvent refuser de le faire. La somme totale dépensée s'est élevée à \$1,353. Assurément dans une entreprise importante comme le canal de Beauharnois, la Chambre doit voir que j'étais justifiable de faire l'ouvrage et d'avoir confiance que la Chambre ratifierait la dépense.

En réponse à l'honorable monsieur, je dirai qu'il n'a été fait aucune dépense, qu'il n'y a eu aucune obligation pour cette somme, parce que je n'ai pas pouvoir de faire un contrat ou d'encourir d'obligation. J'avais simplement confiance que c'était une dépense telle que lorsque la Chambre se réunirait et que lorsqu'elle serait expliquée, les représentants du peuple me verseraient l'argent.

M. GIBSON: Si la Chambre veut m'entendre un instant, je désire corriger l'honorable monsieur, parce que je ne veux pas qu'il m'attribue des paroles que je n'ai pas prononcées. Il a dit que je savais que l'ouvrage avait été fait. Je désire dire que je ne le savais pas. C'était parce que l'honorable ministre a dit que l'ouvrage allait se faire.

M. HAGGART: Le ministre n'a rien dit de semblable.

M. GIBSON: L'honorable ministre a dit que l'argent "est demandé pour" et ainsi de suite.

M. HAGGART: Cela ne comporte pas une telle interprétation.

M. GIBSON: Le comité du moins a compris cela.

M. HAGGART: Le comité ne peut comprendre autre chose que ce que je dis.

M. FORATEUR: J'attirerai l'attention des honorables députés sur le fait que nous ne sommes pas en comité en ce moment.

M. McMULLEN: Il a été compris que nous voterions l'argent pour l'ouvrage déjà fait, ou qu'il était nécessaire de faire jusqu'à la fin du présent exercice financier, parce qu'on a dit qu'il y avait plusieurs hommes ainsi que les fonctionnaires de la Chambre qui n'avaient pas été payés. Nous avons ici

un item de \$7,600, et le ministre dit que \$1,353 ont été dépensés. Or, l'honorable député (M. Bergeron) qui représente le comté, dit que tout a été dépensé. Lequel a raison et lequel a tort? Nous sommes dans une position différente de celle d'un parlement ordinaire. Dans vingt-quatre heures, les honorables membres de la droite seront dans la même position que le reste d'entre nous, et n'auront pas plus de droits que d'autres de dépenser de l'argent au nom du peuple. Nous n'avons aucun droit de leur accorder de l'argent, et ils n'ont aucun droit d'en demander. Nous sommes simplement ici pour accorder assez pour couvrir l'argent dépensé et pour lequel il n'avait été fait aucune prévision dans les dernières estimations budgétaires. Le ministre dit que \$1,353 est tout ce qu'il a dépensé. Alors, pourquoi demande-t-il \$7,600? Les représentants élus par le peuple se réuniront ici dans les soixante jours probablement, et il sera de leur devoir de décider si ces sommes devraient être dépensées, ou non. Le comité ne devrait demander de voter que les \$1,353 qui ont été dépensés. Nous sommes tout disposés à voter cette somme. L'honorable ministre dit que le temps pour faire ces améliorations dans le canal est passé pour cette saison. Dans ce cas, vous ne pouvez plus travailler sur les buses d'écluses ou autres ouvrages de ce genre. J'admets que si ces hommes n'ont pas été payés, ils devraient l'être. Mais pourquoi nous demander de voter une somme supplémentaire? Cela appartient aux prochaines estimations, et non à celles du passé,

M. HAGGART: Il est inutile que l'honorable député continue, parce que j'ai déclaré que cette somme était destinée à payer des ouvrages qui ne peuvent se faire qu'en hiver, et que le dragage à l'embouchure du canal doit se faire en été entre ce jour et le 1er juillet, autrement il sera inutile.

M. McMULLEN: L'honorable ministre doit présenter d'autres arguments qu'une simple déclaration que l'ouvrage doit se faire entre ce jour et le 1er juillet. Le ministre ne ferait pas beaucoup mieux de dire que l'ouvrage doit se faire entre aujourd'hui et le jour de la votation? Ne serait-ce pas une meilleure manière de le dire? J'ose dire que c'est l'intention de dépenser cet argent avant cette époque, et il n'y a qu'une différence d'une semaine entre le jour de la votation et le 1er juillet. Mais je prétends qu'il devrait y avoir une meilleure preuve de la nécessité de dépenser cet argent que la simple déclaration du ministre que ce doit être fait entre aujourd'hui et le 1er juillet. C'est un vieux canal, et il ne peut avoir grand besoin de réparations. S'il était survenu un accident quelconque qui eût nécessité une dépense d'argent pour remettre le canal en bon état, nous pourrions facilement comprendre la chose. Nous sommes prêts, dans l'intérêt du commerce du pays, à consentir à toute demande raisonnable, mais nous ne voulons pas accueillir des demandes pour lesquelles il n'y a pas de nécessité absolue dans le moment. Il n'y a rien dans cette affaire qui démontre la nécessité de voter cet argent et de le dépenser entre aujourd'hui et le 1er juillet. Nous voulons une meilleure preuve, une indication plus claire, de la nécessité de dépenser cet argent, que celles qu'on nous a données jusqu'à présent. La Chambre est prête à accorder l'adoption d'un item lorsqu'on a employé des hommes et qu'ils n'ont pas été payés.